



COMMUNE DE LUZECH
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement et aliénation d'une partie de l'ancien chemin rural situé à « Lamarie »

Par arrêté n° Luz-AG-18-93 du 29 août 2018, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclassement et d'aliénation d'une partie de l'ancien chemin rural situé à Lamarie, jouxtant la parcelle cadastrée section BD n° 330, propriété privée de l'Association Mutualiste Agricole de Boissor (AMAB).

Dans le cadre du projet de déclassement et d'aliénation d'une partie du chemin susvisé, une enquête publique se déroulera, à la Mairie de LUZECH, du **lundi 8 octobre 2018 au lundi 22 octobre 2018 inclus** aux jours et heures d'ouverture au public du secrétariat de la mairie soit les lundi, mercredi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et les mardi et jeudi de 9 h à 12 h.

Monsieur Jean-Jacques MAURES, désigné Commissaire enquêteur, recevra le public sans rendez-vous à la Mairie de LUZECH, **les lundi 8 octobre 2018 de 14 h à 16 h et lundi 22 octobre 2018 de 14 h à 16 h.**

Durant cette période, le public pourra consulter le dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition au secrétariat de la mairie, soit les adresser par correspondance à M. le Commissaire enquêteur - Mairie de Luzech - 26, Place du Canal 46140 LUZECH.

Durant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier seront consultables également sur le site internet de la mairie de LUZECH : www.ville-luzech.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par Monsieur le Commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours maximum pour transmettre à Monsieur le Maire le rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituelle du secrétariat de la Mairie.

LUZECH, le 29 août 2018

Le Maire,


Gérard ALAZARD